

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/83

DATE DE
CONVOCACTION

09/12/2023

L'an deux mille vingt trois
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

09/12/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

/12/2023

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Pascal CRINCKET, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Didier KENISBERG donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Serge CASERIS, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Aline BILLET, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET, Sylviane COLLES donne pouvoir à SUZY MAYNE

PRESENTS : 22

ABSENT : Monique CARUSO, Paul BITAUD

VOTANTS : 27

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : AUTORISATION DE DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget communal de l'Assainissement pour 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission des Finances – équipements publics – travaux en date du 30 novembre 2023

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; l'autorisation mentionnée précisant le montant et l'affectation des crédits ;

CONSIDERANT que les crédits correspondants visés ci-dessus seront inscrits au budget lors de son adoption ;

CONSIDERANT que le montant des crédits qui peut être engagé sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2023 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (4 contre : A-L AUFFRET +
procuration F HALOT, S LEDOUX et M LAUG) ;

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20231222-DE202382-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/83

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget 2023 selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	Crédits votés au BP 2023 (Crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2023	Montants à prendre en compte	Montants autorisés à (25%)
D45	650 000,00€	0€	650 000,00€	162 500,00€

Pour extrait conforme,

Le Maire


Serge CASERIS